

Mode de vie

École Du Bois-Joli

| VALEURS | RESPECT | COLLABORATION | RESPONSABILITÉ | BIENVEILLANCE |
|---|---|---|---|--|
| Engagements | Je respecte les personnes et l'environnement (gestes, attitudes et paroles) afin de favoriser le vivre-ensemble. | Je collabore avec les autres afin de m'épanouir dans un milieu sain. | Je suis responsable de ma réussite éducative et personnelle. | J'agis de façon sécuritaire et bienveillante envers moi et les autres. Je suis ouvert et tolérant envers la différence. |
| Comportements attendus (actions concrètes d'un individu) | <ul style="list-style-type: none"> -Je communique avec calme et politesse. -Je choisis les bons mots pour exprimer mes opinions et mes sentiments. -Je m'affirme dans mes choix et je respecte ceux des autres. -Je prends soin des biens d'autrui, des équipements et des lieux. | <ul style="list-style-type: none"> -Je m'arrête, j'écoute, je comprends et je participe aux demandes. -J'utilise la démarche de résolution de conflits enseignée. -Je suis un modèle positif et je montre l'exemple. | <ul style="list-style-type: none"> -Je m'implique et je m'applique activement dans mes apprentissages. -Je reconnais que mes actions ont un impact positif ou négatif. -J'arrive à l'heure à l'endroit prévu. -Je porte des vêtements appropriés à un milieu scolaire et adaptés à la température. -Je suis un citoyen numérique responsable et mon appareil électronique reste rangé. | <ul style="list-style-type: none"> -Je traite l'autre comme étant mon égal et en acceptant sa diversité (religieuse, sociale, sexuelle, culturelle et physique). -J'agis en allant chercher l'aide d'un adulte si je suis témoin d'une situation de violence verbale ou physique. -J'accepte que les autres aient des besoins différents des miens (outils technologiques, objets sensoriels, etc). |
| Motifs | Pour le bien-être et la sécurité de chacun. | Pour développer des relations harmonieuses. Pour avoir une vision commune de notre mode de vie. | Pour ma réussite éducative. Pour une contribution à un climat favorisant l'apprentissage et le dépassement de soi. | Pour la création de relations interpersonnelles saines et adéquates. |

Code vestimentaire

École Du Bois-Joli

À l'école du Bois-Joli, je porte des vêtements adéquats à un milieu d'éducation, qui est mon lieu de travail, et qui respecte mon intégrité physique. Je comprends que je ne suis ni à la plage, ni à une activité entre amis et que mes vêtements doivent être en harmonie avec le lieu que je fréquente. Par conséquent, les vêtements que je porte doivent couvrir complètement mon corps comme le démontre la silhouette, ce qui implique d'avoir un visage obligatoirement découvert.



De plus voici quelques règles supplémentaires en lien avec la tenue vestimentaire

Considérant que les intervenants doivent pouvoir m'identifier rapidement pour ma sécurité et celle des autres, la casquette, le chapeau ou le capuchon sont interdits à l'intérieur de l'école.

Considérant que nous souhaitons un milieu sain et sans discrimination, tous les vêtements ou accessoires ayant des propos à caractère haineux ou discriminatoire sont interdits.

Considérant que nous sommes un milieu d'éducation où le respect de l'intégrité physique est enseigné, tous les vêtements ou accessoires à caractère sexuel et dégradant sont interdits, les sous-vêtements doivent être cachés et les vêtements ne doivent pas être transparents.

Règles de conduite

École Du Bois-Joli

Interdiction des appareils électroniques au primaire :

Les élèves ne doivent pas apporter de téléphones cellulaires, d'écouteurs, de lunettes connectées ou d'autres appareils mobiles personnels (ex. : montres intelligentes) dans l'établissement ainsi que sur le terrain de l'école. Tous les appareils doivent demeurer à la maison, sauf avec une permission de la direction. Cette permission pourrait être accordée uniquement pour des raisons médicales ou si l'appareil vise à pallier un handicap nécessitant une connexion.

Violence et intimidation

• Il est interdit d'adopter tout comportement violent dont l'intimidation. Toutes manifestations de violence ou d'intimidation sont proscrites en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire des médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire.

Civisme

• Le droit des élèves et du personnel de l'école permet d'évoluer dans un milieu propice à l'apprentissage et à l'épanouissement, et ce, dans un environnement respectueux, bienveillant, accueillant, tolérant, sécuritaire, sain et inclusif, au sein duquel la collaboration, l'entraide et l'écoute sont des valeurs partagées.

• Le devoir des élèves de faire preuve de civisme en tout temps envers les autres élèves et le personnel de l'école, de respecter l'autorité et leur milieu d'apprentissage et de cultiver des comportements positifs qui favorisent leur engagement dans leur réussite scolaire.

• Les élèves doivent adopter un comportement empreint de civisme, notamment en :

o Respectant l'autorité du personnel de l'école ainsi que les règles de fonctionnement de l'école, dont notamment celles de la classe;

o Agissant et communiquant de manière respectueuse, courtoise et polie avec les autres élèves et le personnel de l'école, en tout temps et quel que soit le moyen utilisé;

o **Vouvoyant** le personnel de l'école;

o Utilisant le titre de «madame» ou de «monsieur» pour s'adresser au personnel de l'école;

o Respectant la réputation et la vie privée des autres élèves et du personnel de l'école, notamment en obtenant leur consentement et celui du titulaire de l'autorité parentale avant de capter leur image ou leur voix et en utilisant de façon appropriée les réseaux sociaux;

o Étant assidus et ponctuels en respectant notamment les horaires et les échéanciers applicables;

o Prenant soin du matériel scolaire ainsi que des infrastructures et des équipements de l'école;